

Inauguration du Point-Justice à Andernos

Le 24 mars la COBAN et le CDAD, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit ont inauguré le nouveau point Point-Justice à la Maison France services d'Andernos les Bains. Ce projet avait été voté par les élus du Nord Bassin lors du conseil communautaire le 13 décembre 2022.

Ce point justice a pour objectif de proposer un accès au droit à tous, notamment pour les personnes les plus fragiles et les plus isolées. Il permet d'obtenir des informations et conseils juridiques par des professionnels du droit qui assurent une permanence (avocats, notaires, juristes, médiateurs, défenseurs des droits, associations, etc.)

Ce service est gratuit, confidentiel et anonyme.

Ces lieux font partie du réseau Point-justice et sont coordonnés localement par le CDAD. « Il s'agit d'un point d'information pédagogique et n'a pas l'objectif d'augmenter la judiciarisation des conflits entre les administrés » précise Jean-Yves Rosazza Maire d'Andernos. « C'est au contraire un mode de résolution des conflits alternatifs » complète Eric Ruelle président du CDAD 33.

la Maison France Services d'Andernos a reçu en 2022, 6 675 administrés soit plus de 26 par jour ouvré. 9 services de l'État y sont représentés.

Les Permanences

Dans un premier temps, les permanences avec un avocat se feront uniquement sur rendez-vous, auront lieu le 2ème mardi de chaque mois et se dérouleront de 9h à 12h, pour une durée de 30 minutes chacune, soit 6 rendez-vous par demi-journée.

Des permanences d'une juriste du Tribunal de Bordeaux sont déjà en place depuis 2 ans, ont lieu uniquement sur rendez-vous, le 4ème vendredi de chaque mois, de 9h à 12h, pour une durée de 30 minutes chacune, soit 6 rendez-vous par demi-journée.

Des permanences d'un conciliateur de justice ont lieu uniquement sur rendez-vous, 2 mercredis par mois, de 9h à 12h et de 14h à 17h, pour une durée d'1 heure chacune, soit 6 rendez-vous par demi-journée.

la Prise de rendez-vous se fait sur place, au Centre Administratif, 260 boulevard de la République à Andernos-les-Bains : 8h30-12h30 et 13h30-17h15,
par mail à pointjustice@andernos-les-bains.com,
ou encore par téléphone au 05 56 82 36 88.

